

POXEL SA

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction
du capital

(Assemblée générale du 24 juin 2020 – résolution n°19)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92 200 Neuilly-sur-Seine

Mazars
61, rue Henri Regnault
Tour Exaltis
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

(Assemblée générale du 24 juin 2020 – résolution n°19)

Poxel S.A.
259/261 avenue Jean Jaurès
Immeuble le Sunway
69007 Lyon

Aux Actionnaires de la société POXEL,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sous condition de l'adoption de la dix-huitième résolution, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 3 juin 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Cédric Mazille



Séverine Hervet